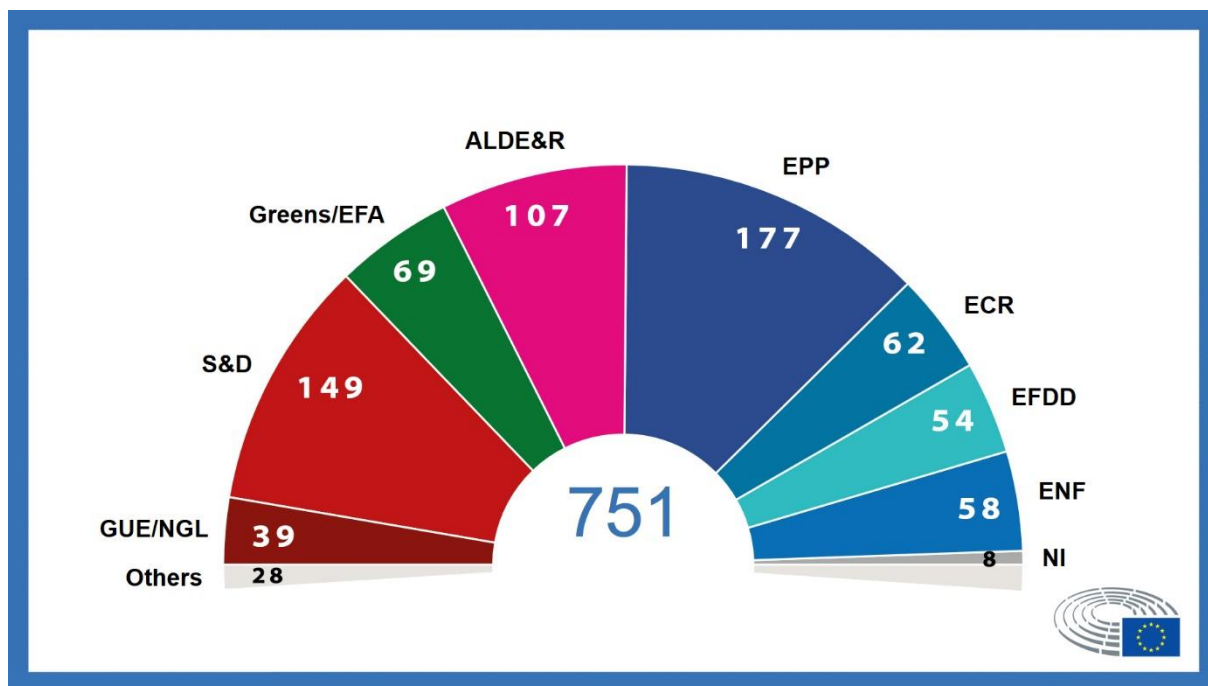


INFORUP

Semaine du 27 au 31 mai 2019

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019 ET PROCHAINES ÉCHÉANCES : Les résultats des nouvelles élections européennes modifient les équilibres politiques au Parlement européen puisque les principaux groupes, le PPE et les sociaux-démocrates, perdent chacun environ 40 sièges mais demeurent les principales forces politiques (respectivement 177 et 149 sièges). Le groupe libéral ADLE, rejoint par la liste LREM, devient la troisième force politique du Parlement (107 sièges). Les écologistes forment désormais un groupe de 69 parlementaires (progression de +17 sièges). Les partis populistes sont morcelés en différents groupes qui représentent, au total, environ 174 députés (ECR : 62 sièges, EFDD : 54 sièges, ENL : 58 sièges) quoique certains de leurs leaders essaient actuellement de se regrouper pour gagner en poids au Parlement. Ces projections sont provisoires et pourront changer d'ici au 2 juillet 2019, date du début des travaux parlementaires, en fonction des éventuelles nouvelles coalitions qui pourront être formées. Cependant, il est certain que l'équilibre général des rapports de forces politiques changera, étant donné que les deux groupes majoritaires (PPE et S&D), qui représentent les partis de gouvernement classiques et les alternances politiques dans les différents régimes parlementaires européens, ne détiennent plus, à eux deux, la majorité absolue au Parlement européen. Ils devront donc composer avec d'autres groupes qui auront désormais un rôle d'arbitre.



S'agissant des députés des RUP, ils passeront de 9 députés en 2014-2019 à 7 députés (peut-être 8) en 2019-2024 :

- Pour la France : Maxette PIRBAKAS-GRISONI (Guadeloupe – RN), Stéphane BIJOUX (Réunion – LREM), Younous OMARJEE (Réunion – FI)
- Pour le Portugal : Cláudia MONTEIRO DE AGUIAR (Madère – PPE), Sara CERDAS (Madère – S&D), André BRADFORD (Açores – S&D)
- Pour l'Espagne : Juan Fernando LÓPEZ AGUILAR (Canaries – S&D), SI BREXIT : Gabriel MATO (Canaries – PPE)

Concernant les RUP françaises, les deux partis arrivés en tête dans chaque région sont :

- Guadeloupe : 1. RN (23,71%) 2. LREM (18,04%)
- Martinique : 1. LREM (18,02%) 2. RN (16,17%)
- Guyane : 1. RN (27,47%) 2. EELV (18,63%)
- Réunion : 1. RN (31,24%) 2. LFI (19,03%)
- Mayotte : 1. RN (45,56%) 2. LR (16,76%)

Calendrier de la mise en place du nouveau Parlement européen, de la nouvelle Commission et du nouveau Président du Conseil européen :

Juin : les nouveaux députés élus négocient afin de former les groupes politiques

Juin : le Conseil et le Parlement européen se consultent sur un candidat pour le poste de Président de la Commission européenne – en principe issu du groupe politique qui aura fait le meilleur score aux élections. Cependant, le Président de la République française a exclu de se plier à cette règle. A la suite

de ces consultations, le Président du Conseil (Donald Tusk) propose un candidat – vote à majorité qualifiée (20-21 juin)

24 juin : annonce de la composition des groupes politiques du Parlement européen

1 juillet : la Finlande prend la Présidence de l'UE pour 6 mois (suivie en 2020 de la Croatie et de l'Allemagne)

2-4 juillet : séance constitutive du Parlement européen à Strasbourg - élection du Président du Parlement européen (à la majorité des membres) issu du groupe politique qui aura fait le 2ème meilleur score aux élections + élection des vice-présidents + élection des Questeurs + vote sur la composition des commissions parlementaires (nombre par commission + membres)

15-18 juillet : le Parlement européen vote à Strasbourg sur le candidat proposé par le Conseil pour le poste de Président de la Commission européenne

Juillet-août : les Etats membres proposent les Commissaires désignés en collaboration avec le Président de la Commission

21-24 octobre : 1ere date avancée pour le vote du Parlement européen sur la nouvelle Commission (à la majorité des voix)

31 octobre : date butoir de la prolongation accordée au Royaume-Uni. 3 options : sortie avec accord – sortie sans accord – nouvelle négociation

Décembre : vote sur le Président du Conseil européen à la majorité qualifiée

LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE MÈNE UN AUDIT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE COMMERCIALE DE L'UNION EUROPÉENNE CONTRE LE DUMPING ET LES SUBVENTIONS INJUSTIFIÉES : Mardi 28 mai, la Cour des comptes européenne a annoncé qu'elle effectue actuellement un audit pour évaluer la mise en œuvre des instruments de défense commerciale (IDC) par la Commission européenne. Les IDC sont des taxes douanières spécifiques appliquées, d'une part, aux exportations de pays tiers vers l'UE réalisées à prix trop bas (dumping) et, d'autre part, aux exportations de pays tiers vers l'UE ayant bénéficié de subventions injustifiées de la part des autorités de ces pays tiers. Entre 2013 et 2017, 142 mesures antidumping ou antisubventions ont été appliquées dans l'UE : la plupart ciblaient les secteurs de la métallurgie et de la chimie ; deux-tiers concernaient la Chine. Selon Ildikó Gáll-Pelcz, responsable de l'audit au sein de la Cour des comptes européenne, l'audit analysera si les décisions de la Commission sont « appropriées » en ce qu'elles « protègent efficacement les producteurs de l'UE contre la concurrence déloyale ». Le rapport de cet audit est attendu en 2020.

LES DISCUSSIONS COMMERCIALES AVEC LE MERCOSUR PROGRESSED LENTEMENT TANDIS QUE LES PRÉPARATIFS POUR LA SIGNATURE DES ACCORDS AVEC LE VIÊT-NAM SE POURSUIVENT : Lors du Conseil réuni en formation « Commerce » du lundi 27 mai, les ministres ont discuté des différentes négociations commerciales en cours. En amont de ce Conseil, les organisations et coopératives de l'UE s'inquiétaient de la volonté réaffirmée par la Commission de parvenir à un accord de libre-échange avec le Mercosur dans les mois à venir. Un tel

accord menacerait gravement la pérennité des agriculteurs européens, déjà confronté à une concurrence importante des pays tiers. En particulier, l'association Copa-Cogeca a mis en avant le respect des normes phytosanitaires, rappelant que le gouvernement brésilien par exemple venait d'autoriser 150 nouveaux pesticides pour ses agriculteurs. Les ministres de l'agriculture avaient également rappelé leurs réserves sur l'ouverture des marchés agricoles lors du dernier Conseil « Agriculture ». Alors que les négociations sont au point mort depuis plusieurs années, une nouvelle délégation brésilienne disposant d'un mandat plus clair pour négocier semble insuffler une nouvelle dynamique. Cependant, aucune date initiant un cycle formel de négociations n'a encore été fixé. Les accords de libre-échange et de protection des investissements entre l'Union européenne et le Viêt-Nam devraient quant à eux être signés et adoptés avant la fin du mois de juin. Cependant, certains pays, dont la Belgique et l'Espagne, souhaiteraient que le Viêt-Nam accélère la ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Sur les trois conventions de l'OIT qui doivent être ratifiées par Hanoi, une seule devrait l'être au moment souhaité de la signature des accords, et la dernière, sur la liberté syndicale, devrait l'être pour 2023 selon l'échéancier actuel.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 3 AU 7 JUIN 2019

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 03/06				
Mardi 04/06				
Mercredi 05/06				
Jeudi 06/06				<p>Sénat - Délégation aux outre-mer – Colloque « Biodiversités du bassin Atlantique »</p> <p>Cercle des Délégués Permanents (Bruxelles) : intervention de Thomas BONDIGUEL, Conseiller chef du service Parlement européen à la RPFUE : « Perspectives pour le nouveau Parlement européen »</p>
Vendredi 07/06				